

## CNP Assurances annonce le lancement de CNP Retraite, son Fonds de retraite professionnelle supplémentaire

**CNP Assurances a obtenu l'agrément de l'ACPR<sup>1</sup> pour créer son FRPS (Fonds de retraite professionnelle supplémentaire): CNP Retraite, et y transférer son portefeuille éligible. Cette nouvelle filiale accompagnera les ambitions du Groupe sur le marché de la retraite supplémentaire dynamisé par la loi PACTE.**

Membre du grand pôle financier public et acteur de premier plan en retraite, CNP Assurances franchit ainsi une nouvelle étape dans le déploiement de son ambition sur le marché de la retraite supplémentaire, au cœur des enjeux démographiques et sociaux actuels.

CNP Retraite accompagnera plus d'un million d'assurés dans leur préparation à la retraite et dans le service de leur rente. Doté d'un cadre réglementaire et prudentiel adapté à la gestion d'engagements de long de terme, CNP Retraite proposera des solutions protectrices, performantes et durables notamment des plans d'épargne retraite (PER) individuels et collectifs au bénéfice des salariés, des travailleurs indépendants et des agents de la Fonction publique pour leurs retraites supplémentaires. CNP Retraite réassure également le portefeuille d'ARIAL CNP ASSURANCES, filiale commune de CNP Assurances et d'AG2R LA MONDIALE, qui vient également d'obtenir l'agrément de l'ACPR en vue de sa transformation en FRPS.

La création de CNP Retraite s'accompagne d'un transfert réglementaire des engagements de retraite aujourd'hui portés au bilan de CNP Assurances pour un total de 27,8 Md€ en valeur nette comptable au 1er janvier 2022.

Le taux de couverture de l'EMS (Exigence Marge de Solvabilité) de 396% au 1er janvier 2022 matérialise la solidité financière de CNP Retraite, sa capacité à tenir ses engagements et à servir l'intérêt de ses clients sur du long terme.

### Thomas Chardonnel

Directeur de la BU partenariats France et réseau Amétis de CNP Assurances



« L'agrément de l'ACPR à la mise en place de notre FRPS acte la création de CNP Retraite. Cette nouvelle filiale est un vecteur majeur des ambitions de notre Groupe pour poursuivre et accélérer son développement sur le marché de la retraite supplémentaire en France, en ligne avec notre rôle d'accompagnement de l'allongement de la durée de vie et au plus près des attentes de nos clients. »

<sup>1</sup> Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays, en Europe, notamment en Italie, et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2<sup>e</sup> marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances compte plus de 36 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 11 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins de protection et de facilitation des parcours de vie des clients de chaque pays. CNP Assurances est filiale de La Banque Postale. La société affiche un résultat net de 1 552 M€ en 2021.

### Contacts

#### CNP Assurances

Florence de Montmarin	01 42 18 86 51
Tamara Bernard	01 42 18 86 19
Alexis Chauffrein	01 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez-nous sur :    

